

GUIDE DE PRÉVENTION POUR LA SANTÉ

TABLE DES MATIÈRES

GUIDE DE PRÉVENTION POUR LA SANTÉ

PARTIE A

LES PRINCIPALES MESURES DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ

FEMME	2
ADOLESCENT	4
VACCINATION	4
PRÉVENTION ET DÉSACCOUTUMANCE AUX SUBSTANCES :	5
TABAGISME-ALCOOL-STUPEFIANTS	5
TABAGISME	5
ALCOOL	5
STUPÉFIANTS	5

PARTIE B

MESURES DE PRÉVENTION DE MALADIES GRAVES

PRÉVENTION DE MALADIES INFECTIEUSES

1. HÉPATITES	8
2. LA TUBERCULOSE	10
3. VIH/SIDA	11
4. LE PALUDISME (MALARIA)	12
5. VIRUS DU NIL OCCIDENTAL	13
6. SANTÉ SEXUELLE –MISE EN GARDE CONTRE LES MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES	15
7. LA SANTÉ MENTALE	16

PARTIE C

LA STRUCTURE ET L'ORGANISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

1. La structure du système de santé hellénique	19
2. L'accès aux services de santé dans les hôpitaux publics.	20

PARTIE D

DROITS ET SERVICES DE SOUTIEN

1. L'accès des immigrants habitant légalement aux services de santé	24
2. L'accès aux services de santé pour les immigrants sans-papiers	28
3. Les rapatriés et les expatriés	29
4. Les réfugiés et demandeurs d'asile	29

PRESTATAIRES DE PROTECTION DES DROITS DES IMMIGRANTS

ANNEXE	33
INFORMATIONS UTILES ET NUMEROS DE TELEPHONES CENTRES MEDICO-SOCIAUX(CMS) de DEPARTEMENT D'ATTIQUE HÔPITAUX de SNS PAR REGION DE LA SANTÉ	

La santé se définit par l'Organisation mondiale de la Santé comme le bien-être intégral physique, mental et social et elle ne se limite pas en l'absence de maladie ou de morbidité (WHO, Migration and Health, 1986)

PARTIE A
LES PRINCIPALES MESURES DE PRÉVENTION DE LA
SANTÉ

La prévention constitue le moyen le plus important de traiter les principales maladies de notre temps. Le but de la prévention est tout changement d'état de santé, à identifier précocement et à traiter efficacement.

La prévention primaire concerne la vie saine (p.ex. santé nutritionnelle, arrêter de fumer, activité physique), tandis que la prévention secondaire se réfère aux examens préventifs de détection des maladies, avant qu'elles se manifestent avec des symptômes cliniques.

FEMME

La santé génésique s'associe à la vie sexuelle satisfaisante et sécurisée de l'individu et à la capacité de reproduction libre. La santé génésique des femmes s'avance à travers l'information médicale-gynécologique régulière et l'examen gynécologique. Les femmes doivent faire les examens suivants :

- Pour le diagnostic précoce du cancer du sein:
Mammographie tous les deux ans pour les femmes de 40 à 50 ans et chaque année pour les femmes de plus de 50 ans
- Pour le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus : Test de Pap chaque année pour toutes les femmes sexuellement actives
- Vaccin contre le Cancer du Col de l'utérus : pour les filles et les jeunes femmes de 12 à 26 ans

Les assurées peuvent être examinées gratuitement sur rendez-vous dans les services de consultation externe des hôpitaux publics et les unités de santé dans le pays. En outre, pour les femmes assurées, les tests suivants prénatals pour la naissance des enfants sains, sont obligatoires :

- Examens pour constater les hétérozygotes thalassémiques
- Électrophorèse de l'hémoglobine
- Test de dépistage de l'ADN du fœtus
- Détermination d'anticorps de la rubéole
- Contrôle du caryotype fœtal chez les femmes plus de 35 ans.

Les examens s'effectuent gratuitement aux hôpitaux publics et aux Unités de la Santé de l'ONSSS. Les immigrants qui n'habitent pas légalement dans le pays, elles n'ont pas le droit à la consultation prénatale et à l'accouchement graduit. La seule exception est le déroulement des tests prénatals exclusivement pour les mineurs enceintes.

ADOLESCENTS

L'adolescence est une phase transitoire dans laquelle l'enfant passe progressivement à la phase de l'âge adulte. À cause des changements dans le corps et dans leur organisme, les adolescentes, il se recommande chaque année d'être en train des tests laboratoires suivantes :

- Analyse du sang et analyse d'urines chaque année
- Analyse de cholestérol particulièrement pour les adolescentes d'incidence familiale de la maladie cardio-vasculaire
- Prise du sucre à jeun tous les deux ans pour les adolescences d'incidence familiale de DT2 aux parents du 1^{er} et 2nd degré

Les examens se tiennent aux services de consultation externe dans tous les hôpitaux dans le pays, aux unités de santé de l'EOPYY aussi aux centres sanitaires.

VACCINATION



Les vaccins qu'il faut faire tous les adolescences sont les suivantes:

1. La série DTP (Td est recommandé tous les dix ans à plusieurs reprises)
2. Virus de la poliomyélite
3. Deux doses de vaccin MMR
4. La série vaccinale contre l'hépatite B
5. La vaccination contre l'hépatite A
6. Le vaccin antiméningococcique conjugué contre les méningococcies du groupe C
7. Varicella, au cas où ils n'auraient pas été malades
8. Vaccin contre le cancer du col de l'utérus (chez les filles et les jeunes femmes de 12 à 26 ans)

Les principales vaccines se couvrent par le Caisse de pension.

PRÉVENTION ET DÉSACCOUTUMANCE AUX SUBSTANCES : TABAGISME-ALCOOL-STUPEFIANTS

TABAGISME



Tabagisme est un risque pour l'organisme humain. Les maladies associées au tabagisme sont le cancer alvéolaire du poumon, les maladies pulmonaire chroniques, l'ostéoporose, le cancer de la bouche, de l'œsophage aussi les problèmes de fertilité et de grossesse.

Services de Servage Tabagique fonctionnent dans les hôpitaux Publiques et Privés dans le pays.

Ligne téléphonique d'aide au Servage Tabagique de la Société Hellénique Pneumonologique

Tél : 800 801 80 80

ALCOOL



La consommation d'alcool provoque la dépendance physique et mentale, peut causer des maladies aussi bien la mort à cause de la destruction du foie.

STUPÉFIANTS



Les drogues sont des produits chimiques qui causent la dépendance et leur usage abusif conduit à la mort. Pour tout type de dépendance est recommandé d'être demandé à temps l'aide des experts.

Numéros Utiles:



Fourniture de services consultatifs de courte durée aux personnes qui affrontent de problème de dépendance directement ou dans leur environnement familial.

Lundi-Vendredi, de 9h-20h

Téléphone : **1031**

Unité de servage pour les toxicomanes et les alcooliques

Plus de 18 ans-Unité de servage PS.N.A

Dépannage de problèmes relatifs à la dépendance aux drogues et l'alcool

Lundi-Jeudi, 10h-20h, vendredi, 10h-16h

Téléphone : 210-361 7089

Unité d'assistance immédiate par téléphone : «ITHACA»

24 Heures. Téléphone: **1145**

Renseignements sur les stupéfiants, informations pour les services et le soutien affectif aux consommateurs de substances psychotropes et à l'environnement familial /amical.

Numéros de Soutien Psychologique et d'Urgence pour les adolescentes et les enfants :



«**Sourire de l'enfant**» (<http://www.hamogelo.gr>)

SOS: 1056 Ligne d'Assistance aux Enfants.

Au téléphone répondent les psychologues de l'enfant, les travailleurs sociaux et les bénévoles. 24 heures.



Société de la Santé Psycho-social de l'Enfant et de l'Adolescent. (E.P.S.Y.P.E) (<http://www.ep-sype.gr>)

SOS : 801 801 11 77 Ligne d'Assistance aux Enfants et aux Adolescentes.

La ligne visant les parents, les enfants, les adolescentes, les enseignants, les professionnel de santé mentale et généralement à quiconque a besoin d'assistance.

Horaires d'ouverture de la ligne téléphonique : Quotidiennement, 09.30h-20.30h, Samedi, 09.30h-14.30h.

PARTIE B

MESURES DE PRÉVENTION DE MALADIES GRAVES

PRÉVENTION DE MALADIES INFECTIEUSES

Les maladies infectieuses ou transmissibles reposent sur l'attaque de l'organisme par le pathogène qui peut être transmis aux autres, dont soit ils deviennent malades soit ils deviennent vecteurs.

Les maladies infectieuses peuvent provoquer une épidémie dans une certaine population et dans plusieurs cas peuvent conduire à la mort. Pour cette raison, il est exigé une réaction immédiate. L'adoption des mesures pour la santé individuelle et publique et la vaccination sont les mesures les plus efficaces pour prévenir la transmission de maladies.

1. HÉPATITES

L'hépatite est une maladie du foie. Les formes les plus courantes sont l'hépatite A, B ou C.

L'hépatite A est une maladie curable du foie de virus VHA et peut durer de quelques semaines à quelques mois.

Risque d'infections courantes :

- Les zones contaminées publics (p.ex. les toilettes)
- L'eau contaminée, la nourriture crue qui ont été lavés avec de l'eau contaminée
- Le contact étroit avec des personnes infectées.

L'hépatite B est une inflammation du foie provoquée par le virus (HBV).

Le risque d'infection par :

- Le contact sexuel avec des personnes infectées
- Les objets contaminés par du sang (p.ex. seringues, rasoirs, brosses à dents, aiguilles)
- Le contact avec le sang d'une personne infectée
- La mère infectée (nouveau-né pendant l'accouchement)

L'hépatite C

Le risque d'infection par :

- Les objets contaminés par du sang
- Le contact sexuel avec des personnes infectées
- La mère infectée (nouveau-né pendant l'accouchement)

Comment savoir si j'ai l'hépatite?

Il est exigé un test hématologique. Ce test peut être fait aux Services Hématologiques de consultation Externe dans les hôpitaux publics dans le pays. Il est recommandé de se faire examiner une fois par année.

Comment puis-je prévenir l'hépatite?

L'hépatite A et B peut être prévenu par la vaccination. La vaccination est recommandée pour les enfants de moins un an et pour les personnes qui voyagent aux pays avec taux d'infection élevés. Le vaccin contre l'hépatite B est fait en trois doses et son répétition est recommandée chaque 3-5 années. Pour le traitement de l'hépatite C il n'y a pas de vaccin.

Les vaccins pour l'hépatite peuvent être faite dans n'importe quel hôpital public. On peut aussi d'acheter le vaccin à la pharmacie et le pharmacien lui-même peut le faire. Surtout les demandeurs d'asile peuvent être vaccinés aux centres médico-sociaux (anciennement PIKPA).

Protection contre l'hépatite A, B, C:

- Les règles strictes d'hygiène personnelle
- L'utilisation de préservatifs pendant le contact sexuel
- L'utilisation personnelle de seringues, ciseaux, rasoirs etc.
- L'utilisation des outils stérilisés pour le soin des ongles, l'acupuncture, le tatouage, le perçage d'oreilles, etc.
- La vaccination (contre l'hépatite A, B)

2. LA TUBERCULOSE

Maladie transmissible causée par les microbes. En général elle affecte les poumons et les autres organes comme les os, le larynx etc.

Quels sont les symptômes?

Les symptômes de la tuberculose incluent la faiblesse intense, la fièvre, les sueurs nocturnes, la toux, la douleur à la poitrine, l'hémoptysie.

Comment se propage-t-elle?

La tuberculose se transmet par la toux, la parole intense, l'éternuement et le rire.

Comment puis-je savoir si j'ai la tuberculose?

Le test cutané à la tuberculine est la seule façon pour diagnostiquer la tuberculose. Le test est réalisé dans les hôpitaux, les centres de santé, les cabinets médicaux EOPYY et les services de santé dans tout le pays. Le vaccin (BCG) contre la tuberculose est faite chez les nourrissons et aux jeunes enfants à l'âge de 6 ans. Le vaccin tuberculostatique ne protège pas totalement de la maladie. La tuberculose se traite complètement, mais lentement (plus de 6 mois).

Comment puis-je protéger les personnes proches de moi?

- En prenant les bons médicaments

- En couvrant la bouche et le nez avec un mouchoir lorsque vous tousssez ou éternuez
- En évitant les contacts étroits avec d'autres personnes surtout à l'école ou au travail
- Ventilation fréquent du logement

Deux à trois semaines après le début de la therapie, vous ne transmettez pas la maladie. Si votre médecin est d'accord, vous pouvez retourner à vos activités quotidiennes.

3. VIH/SIDA



Le VIH est un virus qui infecte l'organisme humain. Quand quelqu'un est infecté, il reste toujours le vecteur VIH séropositif et il peut transmettre la maladie à d'autres personnes. La personne malade du SIDA dispose d'un système immunitaire affaibli et dans bien de cas conduit à la mort. Actuellement, il n'existe pas de remède pour le VIH.



comment se transmet-il?

- Par contact sexuel (Vaginal, anal, oral) sans préservatifs avec une personne infectée par le VIH
- Par contact sexuel sans préservatifs avec les consommateurs de drogue par voie intraveineuse
- En utilisant d'aiguilles non stériles
- En partageant de seringues ou d'aiguilles pour drogues par voie intraveineuse
- D'une mère qui a le VIH

Comment puis-je savoir si je suis infecté(e)?

Il faut être un test diagnostic. Il peut être soit dans un hôpital public soit dans un laboratoire diagnostic de microbiologie

privé payable. Il est anonyme .Il est anonyme et le résultat est confidentiel .Le test est également faite dans n'importe quel Centre National de Référence du SIDA.



Où puis-je trouver l'information?

Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CCPM)

54 rue Tritis Septemvriou & 9 rue Polytechniou, Athènes •Tél : 210-52.12.000

Centres National de Référence du SIDA

Centre National de Références du SIDA de la Grèce du Sud, École National de la Santé Publique

196 Avenue Alexandras, Athènes •Tél : 210-64.47.941

Centre de Référence du SIDA et des Maladies Sexuellement Transmissibles P.G.N.A «Evangelismos»

45-47 rue Ipsilantou, Athènes •Tél : 210-72.00.001

Centre National de Référence des Maladies Sexuellement Transmissibles et du SIDA, Hôpital des Maladies Vénériennes et de la Peau «A.Syngros»

5 rue I.Dragoumi Ilissia • Tél : 210-72.43.579

Organisations non gouvernementales

Kentro Zoés, 9 rue Diocharous, Ilissia • Tél : 210-72.57.617, 210-72.33.848

ACT UP, 8-10 rue Nikitaras, Athènes • Tél: 210-33.05.500

Synthesis, www.hiv.gr

4. LE PALUDISME (MALARIA)

Le paludisme est une maladie transmissible contraire aux globules rouges. Elle provoque une infection grave, si elle n'est pas traitée approprié peut causée la mort.

Comment se transmet-elle?

En étant piqué par un moustique infecté, par la transfusion de sang, par la transplantation d'organes, par l'utilisation d'aiguilles ou de seringues contaminées. Rarement, elle se transmet de la mère au fœtus.

Quels sont les symptômes?

Les symptômes du paludisme sont : la fièvre élevée et les frissons, la transpiration, le mal à la tête, les douleurs musculaires, la nausée, la diarrhée, le vomissement, l'anémie, le jaunissement des yeux, de la peau et des muqueuses (ictère).

Comment puis-je savoir si j'ai le paludisme?

Le diagnostic du paludisme est un test d'analyse du sang. Le test peut être effectué aux hôpitaux publics.

Comment traiter le paludisme?

Il est traité avec des médicaments. Le traitement doit être commencé le plus tôt possible.

5. VIRUS DU NIL OCCIDENTAL

La maladie est transmise principalement par la piqûre d'un moustique infecté et plus rarement au moment d'une transfusion sanguine, d'un transplant ou de la mère au fœtus. Elle ne transmet pas d'une personne à une autre par le contact sexuel normal ou un autre (p.ex. le toucher, l'embrassement). Les personnes de plus de 50 ans sont plus vulnérables de tomber malades, si elles sont infectées.

Quels sont les symptômes ?

La plupart des gens ne présente aucun symptôme. Les symptômes banals incluent la fièvre, la fatigue, le mal de tête, les douleurs musculaires, les douleurs dans les os et les articulations, les vomissements, l'éruption et parfois l'adénopathie. Les symptômes graves de la maladie (apparaissant chez au moins 1% des patients) incluent la forte fièvre, le mal à la tête, la rigidité du col, la désorientation, la terreur, le coma, la paralysie musculaire. Si elle n'est pas traitée rapidement, la maladie peut causer l'encéphalite, la méningite, la mé-

ningo-encéphalite ou la paralysie molle. Les symptômes apparaissent généralement 2-14 jours après la piqûre d'insecte.

Comment puis-je savoir si j'ai le virus du Nil occidental et comment il est traité?

Le patient doit consulter une assistance médicale. Dans les cas pas graves les symptômes disparaissent après quelques jours. Dans les cas plus graves l'admission à l'hôpital sera nécessaire. Il n'existe aucun vaccin contre le virus.

Protection contre les insectes.

Pour la protection contre les insectes il faut prendre des mesures suivantes :

- Utilisez des insectifuges sur la peau découverte et sur les vêtements, en particulier de la brumante jusqu'à l'aube.
- Portez des vêtements couvrant la plus grande partie du corps (manches longues, pantalons longs)
- Bains fréquents pour éliminer la sueur.
- Installez de maille de moustique (écran de moustique) dans les fenêtres de la maison.
- Utilisez d'insecticides
- Évacuez l'eau stagnante par les bassins, les bœux, les pots etc.
- Utilisez les ventilateurs ou les climatiseurs
- Utilisez des ampoules jaunes pour l'extérieur

6. SANTÉ SEXUELLE –MISE EN GARDE CONTRE LES MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Les maladies sexuellement transmissibles (MST) comme la chlamydia, la syphilis, la blennorragie, les condylomes, l'herpès génital se transmettent d'une personne à une autre pendant le contact sexuel. Elles se transmettent par relations sexuelles vaginales, anales et orales.

Quels sont les symptômes?

Les maladies sexuellement transmissibles provoquent des embarras et des douleurs dans la région génitales elles ne sont pas traitées, peuvent causer d'infertilité aussi même de cancer.

Que dois-je faire?

Si vous pensez être infecté, consultez un médecin immédiatement de recommander un traitement approprié.

En outre :

- Informez votre partenaire sexuel de visiter un médecin
- Limitez le nombre de vos partenaires sexuels
- Évitez le contact sexuel si votre partenaire est déjà infecté ou il a des embarras.
- Après le contact pissiez et lavez la région génitale le plus tôt possible.

Comment puis-je me protéger?



Utilisez un préservatif à chaque rapport sexuel. L'utilisation du préservatif peut réduire le risque de transmission des maladies sexuellement transmissibles. En outre son utilisation empêche la transmission de maladies infectieuses comme L'HÉPATITE.



Où puis-je trouver l'information?

Aux services de consultation externe des hôpitaux du Système National de la Santé, l'assistance medico-pharmaceutique et l'hospitalisation délivrées gratuites aux étrangers infectés de virus VIH ou d'autres maladies infectieuses.



ΥΠΟΥΡΓΕΙΟ ΥΓΕΙΑΣ & ΚΟΙΝΩΝΙΚΗΣ ΑΛΛΗΛΕΓΓΥΗΣ
ΚΕΝΤΡΟ ΕΛΕΓΧΟΥ & ΠΡΟΛΗΨΗΣ
ΝΟΣΗΜΑΤΩΝ (ΚΕ.ΕΛ.Π.ΝΟ.)

Centre National de Référence des Maladies Sexuellement Transmissible et du SIDA, Hôpital des Maladies Vénériennes et de la Peau «A.Syngros» 5 rue I.Dragoumi Ilissia • Tél : 210-72.43.579 **Hôpital des Maladies Infectieuses de Thessalonique**, 124 rue Delphi • Tél : 2310-886.300 **Au médecin gynécologue ou dermatologue-vénérologue.**

7. LA SANTÉ MENTALE

Les problèmes psychosociaux sont fréquents et provoquent des sentiments de tristesse, d'anxiété, de la dépression, de la fatigue, de l'épuisement, de désespoir ou de l'hyperactivité, d'anxiété ou de démission. Les symptômes plus haut peuvent se résoudre avec un traitement approprié. Services psychosociaux sont offerts aux enfants et aux adultes mais aussi aux groupes ou aux familles, gratuitement. L'assurance n'est pas obligatoire et la confidentialité de renseignements personnels est respectée. En outre, l'information dans d'autres langues est souvent disponible.



Où puis-je aller?

HÔPITAL «EGINITIO» -Clinique de la Psychiatrie

Transculturelle d'Université d'Athènes. S'occupe des immigrants avec l'aide de traducteurs (210-7291388)

HÔPITAL PEDIATRIQUE « P. & A. KYRIAKOU »
-Département de Médecine Sociale, fournit des examens pédiatriques, des vaccinations, d'évaluation du développement et de soutien psychosocial pour tous les groupes sociaux vulnérables (210-7726809).

CENTRE NATIONAL DES SOINS D'URGENCE –
Fournit des services de soutien social (soutien consultatif, psychologique, un hébergement temporaire dans des foyers aux individus, aux familles ou aux groupes en crise ou en situation d'urgence (Tél : 210-6497710).

Institutions de Soins Médicales à donner aux étrangers qui n'ont pas de permis de séjour

PRAKSIS-Polycliniques

À Athènes et à Thessalonique il fonctionne la polyclinique, la pharmacie et la Service Sociale. Il est fournit gratuitement de Soins Medico-pharmaceutiques et de Soutien Social aux personnes non assurées, aux gitanes, aux refugies et aux immigrants, etc. (Adresse : 5 rue Paionios, place de la Victoria, Athènes • Tél : 210-8213704, 210-8213713)

Médecins du Monde-Polycliniques

Une polyclinique ouverte fonctionne à Athènes et à Thessalonique, Il est fournit gratuitement de Soins Medico-pharmaceutiques et de Soutien Social aux personnes indigent, non assurées, aux gitanes, aux refugies et aux immigrants, etc. (Adresse : 15 rue Michael Voda, Athènes • Tél : 210-3213150, 210-8233653).

Centre Hellénique de Soins Psychiatrique Transculturelle

Unités de Santé Mentale qui fournissent des services de réa-

daptation et de rééducation aux groupes vulnérables en situation d'exclusion sociale. Adresse : 10 rue Plutarch, Athènes • Tél : 210-7221707

Centre se jour- -BABEL l'ONG, SINIRMOS

Il fournit des services de santé mentale aux immigrants. Adresse : 27B rue Mithimnis, Kipseli • Tél : 210-8616280 et 210-8616266. Ouvert du Lundi au Vendredi, 09 : 00 – 17 : 00.

Croix-Rouge Hellénique

Il procède aux programmes de soutien psychosocial et consultatif pour les immigrants. Tél : 210-3603449

PARTIE C
LA STRUCTURE ET L'ORGANISATION DU SYSTÈME
DE SANTÉ

1. La structure du système de santé hellénique

Le soin de Santé en Grèce, fournit par le Service National de Santé (SNS).Le SNS fournit une couverture médicale à la population qui habite légalement dans le pays. Les Soins de Santé Primaires (ca veut dire des services et des examens sur la prévention et le diagnostic) offrent dans les cliniques agricoles, les polycliniques municipales, les centres régionaux de la santé, les services de consultation externe et dans les services d'urgence (SUR) des hôpitaux.

Pour les assurés, les soins médicaux sont fournis par des fonds de sécurité sociale, notamment l'Organisation National de Services de la Santé (ONSS).Depuis 2011,les secteurs de la santé de FAS-OAA,OAPL-FPIG et OSAP/FSEMC intégrées dans un seul assureur(ONSS).

L'assurance est obligatoire et couvre les travailleurs Grecs et étrangères (salariés et travailleurs indépendants) et les retraités (directement assurés) aussi les membres de leurs familles et les chômeurs. Les prestations de santé qui se couvrent par les agences d'assurances sont :

- Les soins primaires médicaux et dentaires (prévention et diagnostic de la maladie sans séjour à l'hôpital, transport d'urgence en ambulance, soins à domicile etc.)
- Soins hospitaliers
- Soins pharmaceutiques
- Soins complémentaires

Dans les systèmes de santé hellénique il y a des individus qui sont prestataire de soins de santé tels que les services privées, les cliniques et les maternités.

2. L'accès aux services de santé dans les hôpitaux publics.

La visite aux services de consultation externe pour le check-up fait sur rendez-vous. L'examen médical aux services externes, le matin, coûte 5 euros. La surveillance médicale est gradué seulement pour les patients de la Clinique de la tuberculose.

Procédure d'examen.

Examens aux Services de consultation externe.

1. Pour rendez-vous aux Services externe le Dossier Patient est obligatoire. Le Dossier Patient est délivrée au Secrétariat de Services externe
2. Le patient il faut recevoir le numéro de service prioritaire
3. Contactez le Secrétariat de Services externes - Fonds et frais d'examen
4. Une note de transfert et l'attente d'examen



Procédure d'admission à l'hôpital.

L'admission du patient dans les hôpitaux du pays se fait en utilisant la procédure suivante :

- Toute personnes ayant besoin de soins médicaux, aller à l'hôpital d'urgence en service.
- Toutes personnes s'examinent graduit et si l'incident est considéré comme urgence, il a admis à l'hôpital
- Toutes personnes il faut apporter leurs passeports et leurs cartes de santé

Le coût du processus d'admission à l'hôpital est environ 15€, et chaque jour d'hospitalisation coûte environ 60€. Si le patient est assuré, les frais médicaux se couvrent par l'agence d'assurance et lui-même paie une fraction du prix de l'hospitalisation. Si le patient n'a pas l'assurance ou la carte de santé, il faut payer la totalité du montant. Ceux qui sont assurés peuvent visiter les grands hôpitaux en service et en ayant le service dentaire. Soins médicaux et pharmaceutiques basiques se fournissent par d'autres organismes du secteur public et par l'ONG.

CLINIQUES MUNICIPALES – MUNICIPALITÉ D'ATHÈNES

Les cliniques municipales d'Athènes fournissent gratuitement des examens de santé et des services qui n'exigeant pas d'admission à l'hôpital à ceux qui ont le permis de séjour et ils sont habitants dans la municipalité d'Athènes. Tél : 210-5245159

CENTRE DE CONTROL ET DE LA PREVENTION DES MALADIES (CCPM) BUREAU DES POPULATIONS DÉPLACÉES ET BUREAU DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

Programmes de control et de prévention spécifiques qui concernent des vaccinations, contrôles sanitaires préventives et d'informations aux immigrants et aux gitans. Tél : 210-8899238, 210-8899028.

MKO ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALES QUI FOURNISSENT SOINS MEDICAUX GRATUITS

Certains ONG fournissent soins médicaux gratuits, tests de laboratoire, médicaments, instructions et aux étrangers qui n'ont pas de documents de séjour légal (cf. Partie B) et :

KLIMAKA:

Services médicaux et psychosociaux, Soutien et soins pour les groupes vulnérables. Tél : 210- 3417160

CONSEIL HELLENIQUE POUR LES REFUGIES:

Il offre un service social qui nuit aux organismes et aux services de santé, pour la santé des réfugiés et fournit un soutien psychosocial. Tél : 210-3814710

CENTRE MEDICAL DE READAPTION POUR LES VICTIMES DE LA TORTURE

Il fournit des services de réadaptations psychologique et social, des convois et de médiation dans les services de santé aux réfugiés –demandeurs d'asile qui ont été torturés. Tél : 210- 3646837

INSTITUT HELLENIQUE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA CO-OPERATION, CENTRE D'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE POUR LES DEMANDEURS ETRANGERS D'ASILE À ASPROPIRGOS D'ATTIQUE.

Il offre l'hospitalité, la nourriture, le soutien médical, le soutien psychosocial, les activités créatives. Tél : 210-7234456

EFXINI POLI

Centre d'information et de soutien aux groupes socialement exclus (les rapatriés, les gitans, les réfugiés, les immigrants etc.) Il fournit de soutien psychosocial, des informations et des conseils sur la santé, de logement, d'assurance, d'assistance juridique, de promotion d'emploi). Tél : 210-2406731

KARITAS HÈLLAS

Il fournit de service social et de soutien, de la nourriture, de médiation aux services médicaux pour les réfugiés, les immigrants et pour d'autres groupes vulnérables. (Tél : 210-5247879)

PARTIE D

DROITS ET SERVICES DE SOUTIEN

1. L'accès des immigrants habitant légalement aux services de santé

Les ressortissants étrangers résidant légalement dans le pays possèdent les mêmes droits que les citoyens grecs à l'assurance nationale et la protection sociale (L.2910/2001). Le droit aux soins de santé il se prouve avec le dossier de santé par les institutions/fonds d'assurance.



PRESTATIONS

Les assurés ont droit aux prestations de santé suivantes :

Prévention de la santé

ils se fournissent obligatoirement et sans la participation de l'assuré : a) la vaccination des enfants et des adultes b) les tests de dépistage prénatal pour les femmes et les hommes c) des mammographies et des tests PAP pour le diagnostic précoce du cancer d) des examens pour la prévention des cardiopathies et e) des tests pour le diagnostic précoce du cancer colorectal et du cancer prostatique chez les hommes.

Vaccinations

Pour les assurés, les vaccins dans le cadre du Programme National de Vaccination administrés par les pharmacies privées sans la participation de l'assuré. Pour ceux qui n'ont pas d'assurance, le vaccin doit être acheté avec la même charge.

Soins de santé primaires

L'assuré qui a droit aux soins de santé et les membres (assurés) de la famille ont le droit de visiter :

- Les médecins dans les cliniques d'ONSS et dans leurs cliniques privées où il n'y a pas d'unités de santé

organisée

- Le médecin de famille (où il existe l'institution)
- Le médecin agricole
- Les centres de santé

En outre :

- Appeler un médecin de la maison d'ONSS quand ils sont grabataires
- Faire des examens généraux ou spécifiques ou des traitements spécifiques dans les laboratoires d'ONSS ou dans les laboratoires privés agréés, sans frais
- Être intégré aux programmes de réadaptions dans de centres spéciaux
- Être soumis à une fécondation in vitro (FIV)
- Appeler les premiers secours
- Entrer dans le programme de soins à domicile
- Demander remboursement d'une partie ou la totalité de la somme versée en rémunération au médecin privé pour la visite et les médicaments administrés.

Soins hospitaliers

Les soins hospitaliers sont fournis à:

Les hôpitaux publics de SNS

Les hôpitaux universitaires

Les hôpitaux à but non lucratif

Les cliniques privées affiliées

Les centres de réadaptions-récupération, d'hospitalisations privées

Les cliniques et les institutions des maladies chroniques

Les unités de santé mentale

L'ONSS couvre pour ses assurés l'hospitalisation dans la classe C des hôpitaux publics et des cliniques et infirmeries privés agréés aux ONSS. Si l'assuré souhaite d'être hospitalisé dans une meilleure classe, il paie la différence de coût.

Soins Pharmaceutiques

L'ONSS fournit les assurés des soins pharmaceutiques complets et les assurés paient pour les médicaments une participation 25%. (À l'exclusion des médicaments pour traiter et guérir certaines maladies chroniques, dans lesquelles la participation est 10% ou attribuées gratuitement)

Autres Allocations – Avantages en espèces

Le coût de traitement à l'étranger pour les maladies graves se couvre dans des cas exceptionnels lorsque le diagnostic et le traitement ne fait pas en Grèce. Les assurés ont droit aux frais funéraires en cas de décès d'assuré.

Mères travailleuses-Maternité

- **Congé de maternité**

Les mères qui travaillent ont droit à un congé de maternité d'une durée totale de 17 semaines. Les huit premiers semaines réparties avant l'accouchement et les neuf autres après la naissance, comme un congé unique.

- **Allocations**

Chez les femmes assurées directement ou indirectement qu'elles vont être mères, se fournit une allocation de grossesse et allocation postnatale. Aux femmes assurées qui accouchent dans les hôpitaux publics, l'allocation des soins obstétricaux peut être versée directement par l'agence d'assurance à l'hôpital. Les mères assurées ne paient pas des frais médicaux.

En cas de naissance dans les cliniques privées, l'allocation des soins obstétricaux peut être versée directement aux assurées et elles paient les frais médicaux elles-mêmes. Pour plus d'informations les intéressées peuvent adresser au Département de Services de Santé de notre agence d'assurance.

Santé et Sécurité au travail

Il y a d'assimilation des travailleurs étrangers et des travailleurs grecs aux indemnités des accidents du travail. (DL 30/10/1935). L'employeur est responsable de la sécurité et la santé des travailleurs dans l'entreprise (L.1568/85, directive CEE 89/391).

Absence au travail pour raisons de santé et l'allocation de maladie

En cas de maladie, le travailleur doit aviser toute façon l'employeur, en présentant un certificat médical par un médecin d'ONSS. Un salarié en absence, à cause d'une maladie jusqu'à 3 jours, a droit à 50% de ses gains. Si la maladie dépasse les trois jours, à partir de quatrième jour le salarié recevra l'allocation maladie par l'agence d'assurance et par l'employeur la différence en résultant de salaire et d'allocation maladie. Le congé maladie n'affecte pas les congés du salarié.

Accident du travail et allocation d'accident

L'accident du travail est ce qui s'arrive à le salarié pendant le travail ou est le prétexte, le travail, et à cause d'un soudain événement externe et violent qui cause d'une incapacité de travail temporaire ou permanente. L'employeur est obligé de rapporter l'accident aux autorités compétentes.

Si le salarié n'est pas assuré, l'employé paie les frais médicaux et les frais de soins hospitaliers. Sinon, le salarié est couvert par l'agence d'assurance. L'assuré a droit à l'allocation médicale par son agence d'assurance au cours de la période d'incapacité et le reste de son salaire par son employeur pour une période de 15 jours, s'il a de service moins d'un an où d'un mois pour le service plus d'un an.

2. L'accès aux services de santé pour les immigrants sans-papiers

Les étrangers qui ne sont pas légalement dans le pays ou ils n'ont pas de passeport ou d'autre document de voyage officiel, ils n'ont pas le droit de participer au système de santé (Circulaire du MSSS, Article 84/L.3386/2005). Exception est prévue pour les enfants mineurs (article 51, L.2910/2001) et les étrangers qui sont admis aux services des soins d'urgence jusqu'à la stabilisation de leurs santé.

Les établissements de soins (examens, des visites de médecins, de médicaments) ne s'administrent pas aux étrangers qui ne résident pas légalement en Grèce. Exception est prévue pour les étrangers sans-papiers qui souffrent de VIH ou d'autres maladies transmissibles, qui peuvent recevoir des soins médicaux gratuits dans les hôpitaux publics.

Les immigrants mineurs enceintes sans-papiers ont droit au diagnostic prénatal. Les étrangers qui ne trouvent pas légalement dans le pays, peuvent recevoir des soins de santé basic gratuitement dans les polycliniques des Organisations Non Gouvernementales.

Les salariés illégalement citoyens de pays tiers

Le recrutement et l'emploi, des ressortissants des pays tiers qui n'ont pas d'autorisation de séjour ou de certification qui ont disposé les documents nécessaires pour sa délivrance, est illégal (article 86, L.3448/2006).

Les employeurs sont pénalisés employant ressortissants des pays tiers, mais aussi les étrangers qui travaillent ou exercent un emploi ou d'autre activité économique sans permis de séjour.

En vertu de la L.4052/2012, les salariés illégalement citoyens de pays tiers peuvent saisir le tribunal et les autorités compé-

tentes pour la revendication des dues et leurs droits légaux selon la législation du travail. Les salariés illégaux (ou qqn à leur position avec leur consentement) peuvent déposer la plainte contre leur employeur dans les centres de travail locaux.

3 Les rapatriés et les expatriés

Les rapatriés de l'ex-Union Soviétique et les expatriés d'Albanie ont les mêmes droits d'accès aux services de santé aux citoyens grecs.

4 Les réfugiés et demandeurs d'asile

Les réfugiés et les demandeurs d'asile qui ont de carte d'identité de réfugié et de carte de demande d'asile, et pour la période qu'elles sont en vigueur, ils ont les mêmes droits que les citoyens grecs d'accès aux services de santé. Surtout ceux qui ne sont pas assurés ou ils ont des revenus faibles ont droit aux soins de santé primaires secondaires et à la couverture médicale.

De même, les soins médicaux et pharmaceutiques s'offrent gratuitement aux étrangers non-assurés situés en Grèce avec autorisation de séjour pour raisons humanitaires.

Soins de santé dans les centres d'accueil dans les zones frontalières

En cas d'arrivées massives d'immigrants sans les documents d'entrée nécessaires dans le pays les services de santé les plus proches sont informés, qui prévoit pour le passage de personnel nécessaire. Après la première évaluation de leur situation tous sont testés et examinés d'un point de vue médical, tandis que les services de santé veillent pour les soins des patients et leur transport dans l'unité de soins appropriée.

Les unités mobiles médicales de CCPM dotés d'un personnel qualifié réalisés des contrôles systématiques pour les maladies infectieuses et d'autres, dans la population mobile qui entrent dans les pays illégalement.

PRESTATAIRES DE PROTECTION DES DROITS DES IMMIGRANTS

Le Médiateur



Adresse: 5 rue Chatzigianni Mexi ,115 28
Athènes
Tél : 210-7289600 • FAX : 210-7292129
E-mail : cr@synigoros.gr
Web Site : <http://www.synigoros.gr>

Chaque personne qui croit qu'elle n'a pas de traitement égale en métier de travail, d'emploi, d'accès à la sécurité sanitaire et sociale, éducation etc. par les prestations publics/services en raison de l'origine raciale ou ethnique peut soumettre une référence au Médiateur. Le Médiateur fournit pas une représentation juridique, il n'inflige pas des sanctions ou des amendes et il n'attribue pas des dommages intérêts.

La Commission pour la promotion de l'égalité

Adresse : rue 96 Mesogion, 115 27 Athènes
Tél : 210-7700207, FAX : 210-7767489
E-mail : nomodik@otenet.gr Web Site : www.ministryofjustice.gr

Affilié au Ministère de la Justice et examine les plaintes concernant la violation du principe de traitement égal, indépendamment de leur origine raciale ou ethnique, leur religion ou d'autres convictions, d'handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle par des personnes physiques et morales de droit privé a) pour les conditions d'emploi-licenciements-salaires, b) la protection sociale (sécurité sociale, soins de santé) c) les prestations sociales d) l'éducation e) l'accès à la distribution et la fourniture de biens et les services disponibles au public (comme le logement).

Corps de l'Inspection du Travail (CIT)- Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

(Adresse : rue 29 Stadiou, 101 10 Athènes. Tél : 210 – 3312915, 210 – 3748830, Fax : 210-3702346

E-mail : ypersepe@otenet.gr Web site : www.ypakp.gr)

Pour les matières de travail et de conditions de la sécurité au travail, vous pouvez contacter le CIT, qui contrôle :

Le respect de la législation du travail par l'employeur (y compris l'emploi illégal des étrangers) et

La mise en œuvre de la législation sur la santé et la sécurité des travailleurs.

Ligne téléphonique à l'Inspection du Travail (15512)

Dans l'Inspection du Travail (CIT) fonctionne la ligne téléphonique (**15512**) de 09 :00h à 21 :00h dans le cadre du Bureau Indépendant d'Information, d'Accueil, d'Évaluation et de Gestion des Plaintes (article 11, L.3996/2011).

ANNEXE

INFORMATIONS UTILES ET NUMEROS DE TELEPHONES

- CENTRES MEDICO-SOCIAUX(CMS)
de DEPARTEMENT D'ATTIQUE
- HÔPITAUX de SNS PAR REGION
DE LA SANTÉ



CENTRES MEDICO-SOCIAUX(CMS) DE DEPARTEMENT D'ATTIQUE (ANCIEN PIKPA)

	NOM	ADRESSE-C.P-VILLE	REGION DE RESPONSABILITE	CENTRE DE SANTÉ	CENTRE TELEPHONIQUE
1	AGIOS DIMITRIOS	PILEOS 3, P.C 17311, AGIOS DIMITRIOS	MUNICIPALITÉ D'AGIOS DIMITRIOS	C.S DE MARKOPOULO	210.9734628
2	ARGIROUPOLI	KIPROU 68, 16451, ARGIROUPOLI	MUNICIPALITÉ D'ARGIROUPOLI	C.S DE MARKOPOULO	210.9958947
3	ANO ILIOPOLI	SPETSON 4, 16345, ILIOPOLI	MUNICIPALITÉ D'ILIOUPOLI	C.S DE MARKOPOULO	210.9921104
4	NEA SMIRNI	EFXINOU PONTOU 147,17123 NEA SMIRNI	MUNICIPALITE DENEASMIRNI	C.S. DE MARKOPOULO	210-9344550
5	SOURMENON	TRIPOLIS 28, 16777, ELLINIKO, SOURMENA	MUNICIPALITÉ D'ELLINIKO	C.S. DE MARKOPOULO	210-9618792
6	MENIDI	AGIOS KONSTANTINOS 41	MUNICIPALITÉ D'ACHARNON	C.S. DE KAPANDRITI	2102463255
7	METAMORFOSI	K.VARNALIS 35	MUNICIPALITÉ DE METAMORPHOSI	C.S. DE KAPANDRITI	2102310108
8	NEA IONIA	EL ALAMEIN 28	MUNICIPALITÉ DE NEA IONIA	C.S. DE KAPANDRITI	2102775348
9	KALITHEA	KREMOU 110, PL. DAVAKI, ATHÈNES	MUNICIPALITÉ DE KALITHEA	C.S. DE VIRONA	2109560419
10	NEA SPHAGEIA(TAVROS)	KLAZOMENON&ATH.DIAKOS 1, TAVROS 17778	MUNICIPALITÉ DE TAVROS	C.S. DE VIRONA	2103473623
11	ANO PATISIA	IRAKLIOS 52, ANO PATISIA	MUNICIPALITÉ D'ATHÈNES	C.S. DE VIRONA	2102111709
12	PL.AMERIKIS	FIDIU 19, ATHÈNES	MUNICIPALITÉ D'ATHÈNES	C.S. DE VIRONA	2108649208
13	ZOGRAFOS	KRINON 24, ZOGRAFOU, 15772	MUNICIPALITÉ DE ZOGRAFOS	C.S. DE VIRONA	2107753145
14	KESARIANI	SMIRNIS 17, KESARIANI 16121	MUNICIPALITÉ DE KESARIANI	C.S. DE VIRONA	2107238062
15	CENTRE DE FAMILLE	KAROLOS 16, ATHÈNES 10437	MUNICIPALITÉ D'ATHÈNES	C.S. DE VIRONA	2105223775
16	POLYCLINIQUE D'ENFANT D'ATHÈNES	KAROLOS 16, ATHÈNES 10437	MUNICIPALITÉ D'ATHÈNES	C.S. DE VIRONA	210 5223775
17	KERATEA	VAS.OLGA 38, KERATEA 19001	MUNICIPALITÉ DE KERATEA	C.S. MARKOPOULO	2299069488
18	AVLONA	AVLONAS 19011	MUNICIPALITÉ D'AVLONAS	C.S. DE KAPANDRITI	2299041255

19	AFIDNE	AFIDNE 19014	MUNICIPALITÉ D'AFIDNES	C.S. DE KAPANDRITI	2299022600
20	KALAMOS	KALAMOS, 19017	MUNICIPALITÉ DE KALAMOS	C.S. DE KAPANDRITI	2295062210
21	SKALA OROPOS	AVEN.CHALKOUTSIS OROPOS 19015	MUNICIPALITÉ DE SKALA OROPOS	C.S. DE KAPANDRITI	2295032260
22	ANAVISOS	ANAVISOS 19013	MUNICIPALITÉ D'ANAVISOS	C.S. DE KALIVIA	2291036925
23	GRAMATIKOS	19007, GRAMITIKOS	MUNICIPALITÉ DE GRAMATIKOS	C.S. DE MAKRIS	2294061334
24	CABINET MEDICAL KOUVARAS	AGIOS DIMITRIOS KOUVARAS 19001	MUNICIPALITÉ DE KOUVARAS	C.S. DE MARKOPOULO	2299069220-69422-20



SERVICES D'URGENCE	
GENERAL	TÉLÉPHONES
CENTRE NATIONAL POUR AIDER DIRECT	166
HÔPITAUX PUBLICS EN SERVICE	1434
LIGNE SOS	175
SATION DE PREMIER ASSISTANT	210.6467811
LIGNE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ITHACA	1145
LIGNE TELEPHONIQUE POUR LE SIDA	210.7222.222
CENTRE DE SANG	210.8219 391
CENTRE ANTIPOISON	210.7793777
SOS MEDECINS	1016



HÔPITAUX PAR RÉGION DE SANTÉ 1ÈRE RÉGION DE SANTÉ D'ATTIQUE

HÔPITAL	ADRESSE	CENTRE TELEPHONIQUE
HGA ``EVANGELISMOS``	IPSILANTOS 15-17 10675 ATHÈNES	210-7201000-501
HGA ``KORGIALENIO BENAKIS`` CRH	ERITHROS STAVROS 1 11526 ATHÈNES	210-6414000
HGA LAEKOAGIOU	THOMA 17, 11527 ATHÈNES	210-7456000, 210-7456250
HGA ``G.GENIMATAS``	MESOGION 154 11527 CHOLARGOS	210-7768000
HGA ``IPOKRATIO``	VAS.SOPHIA 114, 11527 ATHÈNES	213-20088000
HG de Maladies de Poitrine d'Athènes ``SOTIRIA``	AVEN.MESOGION 152, 15227 ATHÈNES	210-7778611-19
HGA ``SISMANOGLIO``	SISMANOGLOS 1, 15126 MAROUSI	210-8039911, 210-80399001-804
HGMELISIA ``AMALIA FLEMING``	25 MARTIOU 54, 15127 MELISIA	210-8030303, 210-8040003
HG KONPOLEIO SIGROTIMA N.IONIA ``AGIA OLGA``	AG.OLGA 3-5, 14233 N.IONIA	210-2776612-17, 210-2799265-67
HGA ``POLYCLINIKI``	PIREOS 3, 10552 ATHÈNES	210-5276000
HG THEIAS PRONIAS ``PAN- MAKARISTOS``	IAKOVATON 13, 11111 KATO PATISIA	210-2284851-5
HG de PATISIA	CHALKIDOS 15-17 11113 ATHÈNES	213-2056100
HGA ``ELPIS``	DIMITSANAS 7, AMPELOKIPI	210-6131001-9
HG SPILIOPOULIO ``AGIA ELENI``	D.DOUTSOS 21, 11521 ATHÈNES	210-6410445-7, 210-6441515
HGA KAT	NIKIS 2, 14561 KIFISIA	210-6280000
ASKLIPIO ``VOULA``	VAS.PAVLOS 1, 16673 VOULA	210-8958301-6
HGA ``ALEXANDRA``	VAS.SOPHIA 80, 11528 ATHÈNES	210-7770501-2, 210-7750432
HG MAEFTIRIO ELENA VENIZE- LOS	PL.EL.VENIZELOS 2, 11521 ATHÈNES	210-6402000, 210-6402130-1, 210-6402228
HG d'ENFANTS ``AGIA SOPHIA``	PAPADIAMANTOPOULOS & THIVON, 11527 GOUDI	210-7771811-16, 210-7758201-3
HGA d'ENFANTS ``P & A.KYRIAKOU``	THIVON&LIVADIA 11527 GOUDI	210-7726000
HG d'ENFANTS PENTELI	IPOKRATOS 8, 15236 P.PENETELI	210-80362200, 210-8030402
HA de TUMOR ``AGIOS SAVAS``	AVEN.ALEXANDRAS 171, 11522 ATHÈNES	210-6430811-3, 210-6408000
HG de TUMOR KIFISIA ``AG.ANARGIRI``	KALIFTAKIS 145 14564 N.KIFISIAS -	
HMVP ``A.SINGROS``		210-7265100
HPSd'ENFANTS D'ATTIQUE	CARRFOURE RAFINA 19001	22940-77791, 22940-77795
OPHTHALMOLOGIQUE D'ATHENES	EL.VENIZELOS 26 10672 ATHÈNES	210-3623191-2, 210-3625261

2EME REGION DE SANTÉ DE PIRÉE&ÉGÉE

HG de PIREAS ``JANIO``	AFENTOULIS&JANIS 18536 ATHÈNES	210-1519411-9, 210-4592139
HG de NIKEA PIRÉE ``AGIOS PADELEIMON``	MADOUVALAS 3,18451ATHÈNES	213-2077000
HGU ``ATTIKON``	RIMINI1, 12462 CHAIDARI	210-5831000
HG d'ELEFSINA ``THRIASIO``	L.GENIMATAS, 19600 MAGOULA	210-5534533-7, 210-5534537
HGAO ``AGIA VARAVARA``	WDEKANISOU 1, 12351 AG.VARVARA	210-5613566
HGC PIRÉE ``METAXA``	BOTSARI 51, 18537 PIRÉE	210-451623-9, 210-4284444
HP d'ATTIQUE ``DAFNI``	Av.ATHÈNES 360, 12462 CHAIDARI	210-5388899
HPd'ATTIQUE ``DROMOKAITIO``	IERA ODOS 343, 12461 CHAIDARI	210-5698200-4
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTÉ DE CYTHERE ``TRIFILIO``		27360-32203,27360-39079
HÔPITAL GENERAL de MITILINI ``VOSTANIO``	E.VOSTANI 48, 81100 MITILINI	22510 57700
ÔPITAL GENERAL de SAMOS ``AGIOS PADELEIMON``	SINDACHMATARCHOU KEFALOPOULOS 17, 83100 SAMOS	2237083100
HÔPITAL GENERAL de CHIOS ``SKILITSIO``	E.VENIZELOS, 82100 CHIOS	27710-44302-6, 22710-44037-8
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTÉ d'IKARIA	AG.KIRIKOS, 83300 IKARIA	22750-22330-6
HÔPITAL GENERAL-CENTRE de SANTÉ de LIMNOS	MIRINA LIMNOS, 81400	22543-50400
HÔPITAL GENERAL de SIROS ``VRDA- KIO ET PROIO``	GEORG.PAPANDREOU 2,,84100 SIROS	22810 86666,22810-96500
HÔPITAL GENERAL de NAXOS	CHORA NAXOS, 84300	22850-29043, 22850-29271
HÔPITAL GENERAL de RODOS	ERITHROU STAVROU 5, 85100 RODOS	2410-22222, 22410-80000
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTÉ de KALIMNOS ``VOUVALIO``	Z.ZERVOS 22, 85300 KALIMNOS	22430-28851, 22430-23025-314
HÔPITAL GENERAL de KOS	IPOKRATOUS 34,85300 KOS	22420-22539, 22420-23423
HÔPITAL D'ETAT-CENTRE DE SANTÉ LEROS	LAKI LEROS 85300	22470-22286, 22470-23387

3EME REGION DE SANTÉ DE MACEDOINE

HÔPITAL GENERAL de THESSALONI- NIQUE ``G.PAPANIKOLAOU``	EXOCHI 57010 THESSALONIQUE	2313307000
HÔPITAL GENERAL de THESSALONIQUE ``PAPAGEORGIOU``		2313 32 3000
HÔPITAL GENERAL de THESSALONIQUE ``G.GENIMATAS``	ETHNIKIS AMINAS 41, 54635 THESSALONIQUE	2313 308 100
HÔPITAL GENERAL de THESSALONI- QUE ``AGIOS DIMITRIOS``	EL.ZOGRAFOU 2, 54634 THESSALONIQUE	2313 322100
HÔPITAL pour les Maladies Spéciales de Thessalonique	R.LABRAKI 13,54638 THESSALONIQUE	2313 308700
HÔPITAL GENERAL de VERIA	VERIA ASOMATON, 59100	2331351100
HÔPITAL GENERAL de GIANITSA	Fin de L.KATSONI, 58100 GIANITSA	23823 50200
HÔPITAL GENERAL d'EDESSA	Fin d'EGNATIA 58200 EDESSA	23813 50100
HÔPITAL GENERAL de KATERINI	7eme Merarchias 26, 60100 KATERINI	2351350200-2
HÔPITAL GENERAL de NAOUSSA	NOSOKOMIOU 3 NAOUSSA	23320 59100, 23320 23421

HÔPITAL GENERAL de GREVENA	GREVENA 51100	24620 74400-2
HÔPITAL GENERAL de KASTORIA	MAVRIOTISSIS 22, 52100 KASTORIA	24670 55608,24670 55636-7
HÔPITAL GENERAL de KOZANI "MAMATSIO"	K.MAMATSOU 1, 50100 KOZANI	24610 67600
HÔPITAL GENERAL de PTOLEMAIDA "BODOSAKIO"	THESSI KOURI 50200 PTOLEMAIDA	24630 54000
HÔPITAL GENERAL de FLORINA "ELENI TH.DIMITRIOU"	PL.NOSOKOMIO 2, 53100 FLORINA	23850 49049
HÔPITAL PSYCHIATRIQUE de THESSALONIQUE	LAGADA 196, 56429 STAVROUPOLI	2310 647100
HÔPITAL PSYCHIATRIQUE de PETRA OLIMPOU, PIERIA	I.DRAGOUMI 3, 60100 KATERINI	23510 20020, 2351078122

4EME REGION DE SANTÉ DE MACEDOINE ET THRACE

HÔPITAL GENERAL UNIVERSITAIRE de THESSALONIQUE "ACHEPA"	STILP.KIRIAKIDIS 1,54636 THESSALONIQUE	2310 993293, 2310 993102
HÔPITAL GENERAL de THESSA- LONIQUE "IPOKRATIO"	KONSTANTINOPOLEOS 49, 54642 THESSALONIQUE	2310 837921-9, 2310 851211
HÔPITAL GENERAL de THESSALONI- QUE "AGIOS PAVLOS"	ETHNIKIS ANTISTASEOS 161, 55134 THESSALONIQUE	2310 493400,2310493444-5
HÔPITAL ANTICANCEREUX de THES- SALONIQUE "THEAGENIO"	ALEX.SIMEONIDI 2, 54007 THESSALONIQUE	2310 898111, 2310 898140
HÔPITAL VÉNÉRIENNE ET DE MALA- DIE DE LA PEAU de THESSALONIQUE	CHALKIDIKIS 51, 54643 THESSALONIQUE	2310 854710
HÔPITAL GENERAL de KILKIS	NOSOKOMIOU 1, 61100 KILKIS	23410 38400, 23410 38478
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTÉ de GOUMENISSA	MAVROPOULOU 9 GOUMENISSA	23430 42842
HÔPITAL GENERAL de CHALKIDIKI	POLIGIROS 63100 POLIGIROS	23710 20101
HÔPITAL GENERAL de SERESS	AGIAS SOPHIAS 3,62100 SERES	23210 94500
HÔPITAL GENERAL de DRAMA	FIN d'IPOKRATOUS 66100 DRAMA	25210 23351-5,25210 61201-6
HÔPITAL GENERAL de KAVALA	AMERIKANIKOU ERITHROU STAVROU 61, 65201 KAVALA	2510 228517-9,2510 224555-6
HÔPITAL GENERAL de XANTHI	NEAPOLI, 67100 XANTHI	2541072131-3
HÔPITAL GENERAL de KOMOTINI "SISMANOGLIO"	SISMANOGLIOU 45 69100 KOMOTINI	2531351100
HÔPITAL GENERAL UNIVERSITAIRE d'ALEXANDROUPOLI	REGION DRAGANA, 68100 ALEXANDROUPOLI	2551025272-4 2551074000
HÔPITAL GENERAL de DIDIMOTICHO, EVROS	KONSTANTINOPOLEOS, 68300 DIDIMOTICHO	2553022011-2

**5eme REGION DE SANTÉ DE THESSALIE ET DE GRÈCE
CENTRALE**

HÔPITAL GENERAL de VOLOS``ACHI-LOPOULIO``	POLYMERI 134,38222 VOLOS	2421094200
HÔPITAL GENERAL de LARISSA ``KOUTLIMPANIO&TRIANAFYLLIO``	TSAKALOPH 1,41221 LARISSA	2410534471-4,2410230031-4
HÔPITAL GENERAL UNIVERSITAIRE de LARISSA	BP 1425,41110 LARISSA	24106170000
HÔPITAL GENERAL de KARDITSA	FIN TAYROPOU, 43100 KARDITSA	2441065555
HÔPITAL GENERAL de TRIKALA	KARDITSAS 56 ,42100 TRIKALA	2431045100
HÔPITAL GENERAL d'AMFISSA PHO-KIDA	AMFISSA 33100	2265022053 ,2265028300
HÔPITAL GENERAL de THIVA	G.TSEVA 2,32100 THIVA	2262350100,2262350200-5
HÔPITAL GENERAL de LAMIA	PAPASIOPOULOU FIN, 35100, LAMIA	2231063000
HÔPITAL GENERAL de KARPENISI	P.BAKOGIANNI 2, 36100, KARPENISI	2237080680-83,2237028100
HÔPITAL GENERAL de LIVADIA	FIN AGIOU VLASSIOU 32100 LIVADIA	2261020051,2261020058
HÔPITAL GENERAL de CHALKIDA	GASEPI 48, 34100, CHALKIDA	2221021901-10, 2221035288, 2221073307
HÔPITAL GENERAL – CENTRE DE SANTÉ de KARISTOS``DIOKLIO``EUBEE	P.KOTSIKA 56,34001 KARISTOS	2224350100,2224350106
HÔPITAL GENERAL –CENTRE DE SANTÉ DE KIMI``G.PAPANIKOLAOU``	KIMI 34003	2222023384

**6eme REGION DE SANTÉ DE PELOPONESSE,
ISLES IONIEEN, EPIRE ET GRECE OUEST**

HÔPITAL GENERAL UNIVERSITAIRE de PATRA	RIO PATRA, 26500 PATRA	2610 3603000
HÔPITAL GENERAL de PATRA ``AGIOS ANDREAS``	TSERTIDOU 1, 26000 PATRA	2610 2270ee00, 2610 223812
HÔPITAL DES MALADIES DE POITRINE DE SUD DE LA GRÈCE	GIROKOMIOU 118, 26226 PATRA	2610 623535,2610 622568
HÔPITAL GENERAL d'ENFANTS de PATRA ``KARAMANDANIO``	ERITHROU STAVROU 40, 263310 PATRA	2610 622222
HÔPITAL GENERAL d'EGIO	ANO VOULOMENO, 25100 EGIO	26910 22222,26910 26320
HÔPITAL GENERAL d'AMALIADA	EVAGGELISTRIAS 128, 27200 AMALIADA	26220 22222,26220 28557
HÔPITAL GENERAL de PYRGOS ``ANDREAS PAPANDREOU``	PYRGOS 27100	26210 82300,26210 82330
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTÉ DE KALAVRITA	OMOGEN.AMERIKIS 4,25021	26920 22725,26920 22861-3
HÔPITAL GENERAL de KORINTHOS	Av. d'ATHÈNES 53, 20100 KORINTHOS	27413 61400
HÔPITAL GENERAL de NAFPLIO	NAFPLIO 21100	27520 27309,27520 23605,27520 28637
HÔPITAL GENERAL de SPARTA	SPARTA 23100	27310 28671
HÔPITAL GENERAL de KALAMATA	ATHINON 99, 24100 KALAMATA	27210 46000,27210 94500-8

HÔPITAL GENERAL d'ARGOS	KORINTHOU 191, 21200 ARGOS	2751064290
HÔPITAL PANARCADIEN de TRIPOLI	FIN d'ERITHROU STAVROU, 22100 TRIPOLI	2710371700
HÔPITAL PSYCHIATRIQUE DE TRIPOLI	Seme kil.de TRIPOLI-KALAMATA,22100 TRIPOLI	2713600-500
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTÉ DE KYPARISSIA	KALATZAKOU 13	27610 24051
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTE DE MOLAI	MOLAI LAKONIA, 23052	27320 22374,27320 22035
HÔPITAL GENERAL d'AGRINIO	FIN de KOKALI, 30100 AGRINIO	2641361100,2641057544-8
HÔPITAL GENERAL de MESSOLOGI ``CHATZI-KOSTA``	CHATZI-KOSTA 2, 30200 MESSOLOGI	26310 26331-4,26310 57100
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTE DE KRESTENA	KRESTENA 27055	26250 23500,26250 22222
HÔPITAL GENERAL d'ARTA	LOFOS PERANTHIS, 47100 ARTA	681022223,681026666
HÔPITAL GENERAL d'IOANNINA ``G.CHATZIKOSTA``	L.MAKRIGIANNI,45500 IOANNINA	26510 80111,26510 80830
HÔPITAL GENERAL de PREVEZA	SELEFKIAS 2, 48110 PREVEZA	26820 22871-2
HÔPITAL GENERAL UNIVARSITAIRE D'IOANNINA	Av.PANEPITIMIOU,45500 IOANNINA	2651099111,2651099201
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTÉ DE FILIATA, THESPROTIE	FILIATES 46300	2664020122,2664022203
HÔPITAL GENERAL de ZAKYNTHOS ``AGIOS DIONYSIOS``	PERIVOLA, 29100 ZAKYNTHOS	26950 42514-5,26950 49111-3
HÔPITAL GENERAL de CORFU	IOULIAS ANDREADH 1,49100 CORFU	26613 60400,26613 60500
HÔPITAL GENERAL de CEPHALONIE	SOUIDIAS, 28100 ARGOSTOLI	26710 24641-5
HÔPITAL GENERAL de LEFKADA	AR.VALAORITI 24,31100 LEFKADA	26450 25371
HÔPITAL GENERAL de LIXOURI ``MANTZAVINATIO``	ST.TIPALDOU 1,28200 LIXOURI	26710 91144,26710 92222
HÔPITAL PSYCHIATRIQUE DE CORFU	PL.CHR.TSIRIGOTI, 49100 CORFU	26613 61100

7eme REGION DE SANTÉ DE CRETE

HÔPITAL GENERAL UNIVERSITAIRE D'HERAKLION it-pagni@pagni.gr www.papagnh.gr	Carrefour Vouton Stavrakion, Voutes d'Héraklion de Crète CP 71110 BP 1352	2810392111,2813402111, FAX : 2810 542064
HÔPITAL GENERAL d'HERAKLION ``VENIZELIO-PANAKIO`` info@venizelio.gr www.venizelio.gr	Av.KNOSSOU HERAKLION DE CRETE CP71409 BP 1044	2813408000,2810368000 FAX : 2810214459
HÔPITAL GENERAL de CHANIA ``AGIOS GEORGIOS`` info@chaniahospital.gr www.chaniahospital.gr	Mournies CHANIA,73300	2821342000,2821022000, FAX:2821071112
HÔPITAL GENERAL d'AGIOS NIKO-LAOS info@agnosp.gr	Konstantionou Paleologou,AGIOS NIKO-LAOS,72100	28413 43000 FAX:2841083327
HÔPITAL GENERAL de RETHYMNO info@rethymnohospital.gr www.rethymnohospital.gr	Trantalidou 17 ,RETHYMNO,74`100	28313 42100 2831087100,87300 FAX 28310 27928
CENTRE DE TRAITEMENT DES MALADIES PSYCHIQUE DE CHANIA dioikitis@psycrete.gr www.psycrete.gr	Therapeftiriou 27, Souda, CHANIA, 703100 BP12	2821030700 FAX : 2821023530
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTÉ IERAPETRA info@ierapetrahospital.gr	Kalimeraki 6, IERAPETRA, 72200	28423-40122 FAX : 28420-25290
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTÉ DE NEAPOLI CRETE``DIALY-NAKEIO`` neaphosp@gmail.com www.dialynakeio.gr	G.DIALYNA 72400	28413 40801 28410 9830 FAX : 28410 32873
HÔPITAL GENERAL-CENTRE DE SANTÉ DE SITIA ghsitia@ghsitia.gr www.ghsitia.gr	Xirokamares SITIA 72300	28433 40100 FAX : 28430 -25352